

Technicienne ou technicien à la reconnaissance des formations Direction du développement professionnel et de la qualité des pratiques PERMANENT – 35H – MODE HYBRIDE

Joignez une équipe qui place ses collaborateurs au cœur de son succès

Le rôle de la technicienne ou du technicien consiste à accompagner les fournisseurs dans leurs demandes de reconnaissance et analyser les demandes de reconnaissance des formations selon le cadre réglementaire en vigueur. Également, cette personne compile et traite les données en fonction des suivis et des activités de supervision à réaliser.

Vous vous épanouirez dans ce poste si :

Vous avez à ❤️ d'offrir un **bon service à la clientèle**, vous aimez **fournir des renseignements** et **répondre aux demandes d'information**.

Vous avez de l'intérêt pour les **activités administratives**.

Vous êtes **autonome**, tout en ayant des habiletés au **travail d'équipe**.

Vous avez d'**excellentes capacités communicationnelles**, autant en **français qu'en anglais**.

Comme technicienne ou technicien à la reconnaissance des formations, vous devez notamment :

Administrer le programme de reconnaissance des formations et des fournisseurs

- Analyser les demandes de formation continue proposées par les fournisseurs, accorder les unités de formation continue (UFC) selon la réglementation et les procédures établies (saisir, analyser et documenter);
- Accorder le droit d'utilisation du logo UFC ou de toute autre norme selon les règles;
- Maintenir à jour le répertoire des activités de formation en s'assurant que les activités sont associées aux différentes catégories de certificats et au profil de compétences;
- Effectuer au besoin le suivi pour la facturation des activités avec le département de la comptabilité ;
- Prendre part aux activités de promotion et de relation publique reliées à la reconnaissance;
- Analyser le contenu des cours universitaires hors des programmes reconnus d'office par la CSF;
- Analyser les demandes d'UFC en raison d'équivalence (rédaction d'articles, chargé de cours, pancanadien ou autre);
- Identifier les formations candidates pour un audit selon les constats réalisés au niveau des sondages, déclaration d'UFC, plaintes reçues, etc.;
- Participer à l'analyse des formations auditées, au besoin;
- Participer au processus de révision des outils, des politiques et procédures en place;
- Apporter son appui à la direction de l'information et services aux membres, lorsque requis.



Technicienne ou technicien à la reconnaissance des formations
Direction du développement professionnel et de la qualité des pratiques
PERMANENT – 35H – MODE HYBRIDE

Profil recherché :

Formation et expérience

- DEC en techniques administratives ou une expérience dans un domaine pertinent;
- Expérience dans le domaine de la formation en services financiers (un atout);
- Connaissance de l'industrie des assurances de personnes, des valeurs mobilières et des produits et services financiers (un atout).

Profil de compétences

- Esprit d'analyse et de synthèse;
- Jugement;
- Sens de l'organisation et des priorités;
- Capacité d'adaptation au changement (réglementaire et organisationnel).

La Chambre de la sécurité financière, c'est :

- Un acteur clé du secteur financier qui encadre 34 000 membres et compte sur une équipe de 65 employés;
- Une rémunération alignée sur le marché;
- Une large gamme d'avantages sociaux compétitifs (REER comprenant une généreuse cotisation de l'employeur, assurances collectives dont la prime est majoritairement payée par l'employeur, remboursement de la cotisation professionnelle, 6 congés personnels + 13 congés fériés + congé payé aux Fêtes + minimum de 3 semaines de vacances, etc.);
- Plusieurs activités et conférences axées sur le bien-être et le développement;
- Des activités sportives et douches sur place, stationnement intérieur gratuit pour les vélos;
- Des bureaux situés en plein centre-ville + rabais sur le transport collectif + abonnement BIXI gratuit.

Faites parvenir votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'adresse courriel recrutement@chambresf.com.

La période d'affichage se termine le 1^{er} mars 2024.